



L'ACTUALITÉ

APPROVISIONNEMENT ET PRIX : INDUSTRIELS ET DISTRIBUTEURS S'ENGAGENT

Le Président de la CAPEB recevait la presse cette semaine pour évoquer le contexte économique dans lequel les entreprises artisanales du bâtiment évoluent et présenter les propositions et initiatives de la CAPEB pour l'améliorer.

Depuis des mois, la CAPEB ne cesse d'alerter sur les conditions dans lesquelles les entreprises artisanales du bâtiment doivent gérer leurs chantiers. Oui, elles ont du travail et leurs carnets de commande sont toujours bien garnis, oui elles ont un boulevard devant elles compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser pour rénover thermiquement les bâtiments et pour les rendre accessibles, oui les derniers chiffres de la conjoncture confirment une activité toujours au positif. Seulement voilà, tout est compliqué ! extrêmement compliqué !

Au quotidien, les entreprises doivent jongler en permanence avec leurs fournisseurs pour avoir les matériaux dont elles ont besoin pour réaliser leurs chantiers en temps et en heure et, si possible, aux prix convenus, ce qui est souvent illusoire. Sans cesse contraintes de revoir leurs plannings de livraison, de travaux, leurs équipes, leurs devis. Des complications qui s'ajoutent à celles déjà "habituelles" dirons-nous, qu'il s'agisse des procédures administratives liées aux appels d'offres en marchés publics ou de celles imposées dans le cadre des dossiers de demandes d'aides aux travaux, CEE et MaPrimeRénov'. Les contrôles et audits réalisés dans le cadre du dispositif RGE pèsent encore plus sur l'organisation des chantiers et sur le moral des chefs d'entreprise en proie à une grande lassitude devant tous ces tracasseries ! La CAPEB a maintes fois présenté des solutions pour

+ 2%

La croissance de l'activité se poursuit au 3^e trimestre bien qu'en baisse d'un point par rapport au trimestre précédent.

alléger ces contraintes mais elles sont trop souvent restées lettre morte. Et pourtant, les occasions de les reprendre ne manquent pas, que ce soit dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances ou au sein des groupes de travail mis en place dans le cadre des Assises du BTP, de la décarbonation, ou encore de la sobriété énergétique.

La situation se dégrade et c'est pour cette raison que la CAPEB a, une fois encore, travaillé avec les industriels et les distributeurs de la filière pour apporter des solutions concrètes aux entreprises. En avril dernier, 7 partenaires s'étaient engagés auprès de nous pour émettre des devis valables au moins un mois, augmenter leur prix seulement le 1^{er} de chaque mois et informer au préalable leur client des hausses de prix. 24 partenaires s'engagent aujourd'hui, une partie signant avec la CAPEB une déclaration commune dans le même sens.

Les groupes Saint-Gobain et Herige s'engagent avec la plupart de leurs enseignes aux côtés de nos entreprises.

Nous rappelons aujourd'hui que la décarbonation des bâtiments devra être effective en 2050 et que 31 millions de logements doivent être rénovés à raison de 500 000 par an et que la France compte toujours 4,8 millions de passoires thermiques. Ce qui est en jeu est la capacité des entreprises artisanales du bâtiment à répondre à ces enjeux de la rénovation durable et du logement pour tous. Ce sont elles qui détiennent les clés de la réussite de ces transitions et il est essentiel de lever les freins à ce potentiel extraordinaire : un tissu économique, social et local constitué de 545 000 entreprises artisanales du bâtiment qui réalisent près de la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment avec quasiment la moitié des salariés du bâtiment et plus de 52 000 apprentis.

Les Pouvoirs publics doivent prendre conscience que si les constats conjoncturels montrent que l'activité se maintient encore à un bon niveau au cours de ce 3^e trimestre, la croissance ralentit régulièrement depuis le début de l'année (+ 3,5 % au 1^{er} trimestre, + 3% au 2^e, + 2 % au 3^e et probablement + 0,5 ou 1 % au 4^e trimestre) et les signaux sont nombreux à pointer la fragilité du secteur. Or, il faut agir pendant qu'il est encore possible de le faire et non pas attendre que la dynamique ait totalement disparu pour le faire.

(Suite p. 4)

NOS VICTOIRES 2022

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT !
L'utilité de la CAPEB encore démontrée comment la force d'un collectif de 60 000 adhérents bénéficie à toutes les entreprises artisanales du bâtiment.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES FACE À DE NULLES SOCIÉTÉS

ADAPTER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES AUX RÉALITÉS DES ENTREPRISES

FAIRE FAIRE LES ENTREPRISES À FAIRE FAIRE AUX PÉNURIES ET HAUSSES DES PRIX

LE SAVIEZ-VOUS ?
La CAPEB compte 60 000 adhérents.

PLUS FORTS ENSEMBLE, GRÂCE À VOUS MERCI !

COMMUNICATION

LES VICTOIRES DE LA CAPEB SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX EN NOVEMBRE

Vous êtes nombreux à adresser vos appels à cotisation en cette fin d'année et c'est donc la période que nous avons choisie pour valoriser nos principales victoires sur les réseaux sociaux.

À l'exception de deux ou trois départements qui ne l'ont pas souhaité, nous avons adressé l'affiche des victoires à l'ensemble de nos adhérents et nous les déclinons désormais chaque semaine sur nos réseaux. **Vous trouverez sur ARTUR** des exemples de déclinaison ainsi que les fichiers sources vous permettant de vous approprier ces visuels et ces messages pour valoriser ceux qui auront votre préférence au regard des combats que vous avez directement menés localement ou des sujets qui mobilisent le plus vos adhérents.

GOUVERNEMENT

→ COÛT DE L'ÉNERGIE : LES AIDES AUX ENTREPRISES

Le 21 octobre, la CAPEB avait participé à une réunion à Bercy au sujet du prix de l'énergie.

Elle avait fortement plaidé pour que les TPE ne soient pas exclues du bouclier tarifaire, soulignant que nombre d'entre elles (au-delà même du bâtiment) sont très impactées et plaçant pour un dispositif simple comme ceux qui ont pu être mis en place pendant la crise Covid. C'est donc avec satisfaction qu'elle a accueilli les annonces de la Première ministre qui démontrent que nous avons été écoutés puisqu'elles incluent sans ambiguïté les petites entreprises dans les dispositifs de soutien mis en place, lesquels seront simples à mettre en œuvre. Ainsi, dès à présent, les 1,5 million de TPE de moins de 10 salariés, réalisant jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et ayant un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA sont éligibles au bouclier tarifaire des particuliers (+ 4 % maximum cette année et + 15 % en 2023). Toutes les entreprises ont par ailleurs accès au guichet

d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz, doté de 3 milliards d'euros. Ce guichet (sur impots.gouv.fr) sera simplifié d'ici la fin du mois. Et la fiscalité sur l'électricité (TICFE) sera abaissée à son niveau minimal autorisé par l'Europe. À compter du 1^{er} janvier prochain, ces deux mesures demeureront (TICFE et bouclier tarifaire) et un nouveau dispositif "amortisseur" sera mis en place. L'État prendra ainsi en charge automatiquement et directement auprès des fournisseurs d'énergie une partie de la facture des petites entreprises qui ne répondent pas aux conditions pour bénéficier du bouclier tarifaire. Cet amortisseur concernera les contrats en cours ou en renouvellement si le prix du Mwh est supérieur à 325 €. Il prendra la forme d'un forfait de 25 % de la consommation des entreprises plafonné à 800 €/Mwh. Là encore, cette réduction de la facture sera automatique.



12 Milliards
seront consacrés à soutenir les entreprises et les collectivités face aux prix de l'énergie.

MÉTIERS

→ GILLES MAILET RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRO-DOMOTIQUE

Après un retour sur les débats du Conseil des Professions, le Président et les conseillers professionnels de l'UNA 3E sont revenus sur les Journées Professionnelles de la Construction de Toulouse et ont commencé à échanger sur le prochain rendez-vous à Lille. Ce 4 novembre, ils ont aussi fait le point sur les travaux en cours à l'OPPBTP, sur l'activité des organismes dont l'UNA est membre, à savoir, Qualifelec, Consuel, Promotelec, Qualit'EnR et France Compétences, et sur les partenariats.



À cet égard, ils ont étudié un projet de contrat de service IGNES. La réunion a également permis de regarder l'avancement du mémo IRIS-ST sur la gestion des déchets. Enfin, Gilles Mailet et les conseillers ont conclu leur journée par un tour d'horizon des relations avec EDF, Enedis, l'AFNOR, COEDIS et IGNES et un état des lieux des travaux du groupe en charge du photovoltaïque. Il convient de souligner à ce propos, qu'une page très complète a été créée et mise en ligne sur ARTUR pour tout savoir sur ce marché et ses techniques ([y accéder ici](#)).

ÉCONOMIE

→ CHAUFFAGE : UN COUP DE BOOST APRÈS LE COUP DE POUCE

En application du plan de sobriété énergétique annoncé début octobre, un décret est paru au JO instaurant une aide plus importante que celle qui existait avec les "coups de pouce" pour tout remplacement d'une chaudière fioul par un chauffage fonctionnant au ERN et ce, pour les devis signés jusqu'au 30 juin 2023, les travaux devant être effectués au plus tard au 31 décembre 2023.

Les ménages pourront ainsi bénéficier d'une aide jusqu'à 4 000 € de CEE pour le remplacement de

leur chaudière fioul par une PAC, une chaudière biomasse individuelle ou un système solaire combiné. Ce forfait est de 5 000 euros pour les ménages modestes. Les ménages qui changeront leur chaudière fioul en raccordant leur maison individuelle à un réseau de chaleur alimenté par des ENR bénéficieront d'une aide de 900 € (1 000 € pour les ménages modestes).

Dans le même temps, un arrêté vient préciser les critères MaPrimeRénov' que doivent respecter les équipements de chauffage et d'ECS fonctionnant



à l'énergie solaire et diminue par ailleurs les forfaits MaPrimeRénov' pour les VMC double flux autoréglables ou hygroréglables.

→ PRIX, SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES, ZFE, TVA : LA CAPEB EXPOSE SES PRIORITÉS À MATIGNON

Le vice-président de la CAPEB en charge des questions économiques a rencontré Antoine Peillon, Secrétaire général à la Planification écologique qui assure également les fonctions de conseiller au cabinet de la Première ministre en tant que chef de pôle Écologie, Transports, Énergie, Logement et Agriculture.

22 chantiers sont ouverts dans le cadre de cette planification et c'est Antoine Peillon qui en assure le suivi. Les sujets n'ont donc pas manqué au cours de cet entretien. Il a évidemment été question du coût de l'énergie pour les entreprises et des mesures nécessaires pour les aider à gérer cette période difficile. Il a également été question des tracasseries administratives, très pesantes sur l'activité et le moral des chefs d'entreprise, et qui ne sont toujours pas résolues malgré les nombreuses demandes faites par la CAPEB et malgré le fait



qu'il s'agisse bien souvent de faire preuve de bon sens ! Le vice-président a, par ailleurs, rappelé les propositions de la CAPEB pour renforcer le pouvoir d'achat des ménages et donc, dynamiser les travaux de rénovation énergétique. Des travaux qui peuvent être faits sous la forme d'un parcours comme l'a rappelé David Morales et non pas nécessairement par des rénovations globales. L'entretien a également permis de souligner la nécessité de conserver les travaux induits dans le champ du taux réduit de TVA, le périmètre de ce taux étant en révision dans le cadre du projet de loi de finances. Le vice-président a plaidé pour le pragmatisme dans la mise en œuvre des ZFE et des moyens à déployer pour permettre aux entreprises artisanales du bâtiment d'être plus respectueuses de l'environnement tout en pouvant continuer à travailler dans ces zones.

SOCIAL

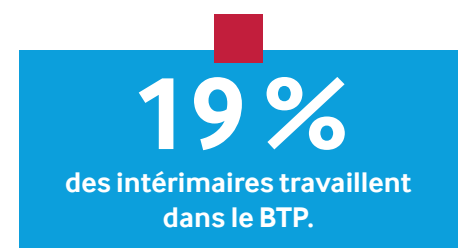
→ INTÉRIM : L'OPPBTP LANCE UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE PRÉVENTION

Pour la seconde fois cette année, l'OPPBTP a lancé le 2 novembre une campagne de prévention en direction des intérimaires et de leurs employeurs. Les intérimaires sont, en effet, plus souvent que les salariés permanents, victimes d'accidents du travail.

L'objectif de cette campagne est de favoriser l'accompagnement de ces salariés afin de faciliter leur connaissance des différents aspects de prévention de leur entreprise. L'OPPBTP propose ainsi un "pack sécurité" constitué de conseils et d'outils pratiques pour favoriser la bonne intégration des intérimaires dans les équipes et sur les chantiers. Il s'agit d'encourager les chefs d'entreprise à anticiper l'accueil d'un intérimaire en définissant clairement son rôle et ses missions et en évaluant ses compétences, notamment en termes de sécurité, en vérifiant qu'elles sont bien en adéquation avec le poste proposé, en s'assurant que l'intérimaire a bien compris les consignes et en désignant un salarié tuteur pour guider l'intérimaire mais aussi veiller à l'intégrer aux moments clés de prévention sur le chantier.

À travers cette campagne l'OPPBTP souhaite aussi faire prendre conscience aux entreprises des bénéfices qu'elles peuvent retirer d'une bonne intégration de leurs intérimaires : réduction des accidents, amélioration de la performance des chantiers, montée en compétences grâce à un bon accompagnement, fidélisation du personnel et attractivité de l'entreprise, optimisation de la communication.

Outre ce pack sécurité destiné aux entreprises, l'OPPBTP rappelle l'offre documentaire qu'elle met à leur disposition sur son site internet et organise, pendant toute la durée de la campagne, un accompagnement terrain des entreprises pour les aider à appréhender tous les enjeux liés au travail temporaire.



On rappellera à cette occasion que l'IRIS-ST a également édité un [mémo à destination des chefs d'entreprise sur les intérimaires](#) et que la CAPEB a publié un guide "[Accueil d'un nouvel arrivant](#)".





■ GOUVERNEMENT

La semaine dernière, la CAPEB a été reçue par les conseillers du cabinet d'Olivia Grégoire, Ministre déléguée chargée des PME, du Commerce et de l'Artisanat. Une occasion d'évoquer le coût de l'énergie et le bouclier tarifaire, la transparence des prix, le RGE et les CEE et bien sûr les ZFE et la REP Bâtiment. [En savoir plus sur ARTUR.](#)

Des sujets également abordés le lendemain, vendredi 4 novembre, avec Christophe Béchu, le Ministre de la Transition Ecologique qui s'est montré très attentif et avec lequel Jean-Christophe Repon a également évoqué le programme Oscar, les GME, la commande publique et le tiers financement.

[Toutes les précisions ici.](#)



Logement qui a déclaré que l'État ne saurait pas dépenser 12 Mds d'aides supplémentaires. « C'est un peu fort de café, puisque nous sommes déjà passés de 200 000 gestes annuels de rénovations énergétiques par an, à 700 000 grâce aux financements de MaPrimeRénov', tout en disposant, grosso modo, du même nombre d'artisans RGE sur la période. Nous disposons d'un potentiel de 560 000 entreprises artisanales, au total, qui pourraient répondre à la demande et faire des travaux de rénovation énergétique, isoler, ventiler et gérer la consommation d'énergie, en respectant les règles de l'art. Nous ne manquons donc pas de bras, ni de compétences. » A-t-il déclaré.



■ PRESSE

Le Président a tenu une conférence de presse ce mercredi 9 novembre pour faire un point d'actualité sur l'activité et les conditions d'activité des entreprises artisanales du bâtiment.

[À retrouver ici.](#) Par ailleurs, Jean-Christophe Repon a réagi aux propos du Ministre du

■ CESE

Le Président de la CAPEB participait mardi aux travaux de la Commission Travail et Emploi du CESE qui portait sur l'avis relatif aux reconversions professionnelles ainsi que sur les défis à relever face aux dérèglements climatiques en termes de travail et de santé.

■ CAP CAPEB

Le COPIL CAP CAPEB s'est réuni ce mardi sous la présidence de Jean-Christophe Repon. Il a examiné les propositions de feuilles de route des différents groupes de travail et fait son choix parmi les propositions d'identité visuelle et de slogan propres au plan de transformation. L'ensemble de ces éléments seront présentés au Conseil d'Administration du 25 novembre pour validation.

■ PARITARISME

Deux réunions se sont tenues cette semaine pour préparer les négociations paritaires interprofessionnelles sur le partage de la valeur d'une part et les retraites d'autre part, deux sujets pour lesquels Jean-Christophe Repon est négociateur au nom de l'U2P.

■ BATIMAT

La présence de la CAPEB à Batimat cette année a été clairement un succès auquel ne sont pas étrangères les actions de promotion sur site menées avec les organisateurs du salon. Dans la perspective de poser d'ores et déjà de bonnes bases pour l'édition 2024, le Président de la CAPEB a rencontré le directeur du salon ce mercredi.

■ BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral se réunissait ce jeudi principalement pour faire un état des lieux des actions engagées pour soutenir les entreprises face à l'inflation des prix, revenir sur la conférence de presse qui se tenait la veille, définir les principaux axes de communication pour les semaines à venir et examiner les propositions du COPIL CAP CAPEB qui se tenait mardi.

■ L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

La conférence de presse que le Président confédéral a tenue ce mercredi 9 novembre a débuté par une série d'interviews vidéo d'artisans qui ont témoigné des conséquences sur leur quotidien des hausses récurrentes du prix des matériaux, des difficultés d'approvisionnement, du coût de l'énergie, de l'accumulation des règles administratives tatillonnes. Autant d'alertes sur la santé des entreprises et de leurs dirigeants à prendre en considération en urgence.

Car, en effet, la tension sur les prix demeure et affecte toute la filière et sur un an, les prix des travaux d'entretien amélioration des bâtiments se sont accrus de 8,7 %. Malgré la répercussion plus fréquente de ces hausses dans les devis, les marges des entreprises sont de plus en plus rabotées.

S'ajoute à cela un contexte beaucoup moins porteur avec des ventes de logements anciens qui stagnent, des crédits immobiliers à la baisse, et la poursuite de la guerre en Ukraine qui ne dit rien de bon pour le niveau des prix de l'énergie.

Il est essentiel de réduire au maximum l'incertitude qui règne dans l'Artisanat du Bâtiment qui se trouve dans une situation inédite d'imprévisibilité. Les moyens d'y remédier existent et la CAPEB les a parfaitement identifiés. Il faut commencer par agir durablement sur les prix et leur transparence. À cet égard, nous rappelons qu'à notre demande, le Président de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale a lancé une mission de réflexions sur le sujet. Parallèlement, la CAPEB continue à mobiliser ses partenaires.

La 2^e phase des Assises du BTP doit apporter des réponses, notamment en renforçant le pouvoir d'achat des ménages pour leur permettre de continuer à consommer et à engager des travaux. Les Pouvoirs publics doivent réellement engager les nécessaires simplifications administratives pour que les entreprises puissent continuer à s'impliquer dans la rénovation énergétique, mais également leur laisser du temps pour s'adapter aux transitions, que ce soit dans la gestion des déchets (REP) ou dans l'acquisition de véhicules utilitaires propres (ZFE).

[Retrouver sur ARTUR](#) l'ensemble des contenus de la conférence de presse et la note de conjoncture du 3^e trimestre.